



**A partir du 6 janvier
2025**

INSCRIPTION SCOLAIRE 2025-2026

Votre enfant est né en 2022 ou 2023 ?

Vous êtes nouvellement installé à Moyeuivre-Petite et souhaitez scolariser votre(vos) enfant(s) à l'école maternelle ou primaire ?

Vous devez procéder à l'inscription de votre(vos) enfant(s) à la mairie de Moyeuivre-Petite soit :

1) Par mail

A l'adresse : commune-de-moyeuivre-petite@wanadoo.fr

Objet du mail : inscription scolaire 2025-2026

Corps du mail : préciser le nom et prénom de(s) l'enfant(s) et la(les) classe(s) demandée(s) (*Petite section à CM2*) ; indiquer également vos coordonnées téléphoniques.

Pièces jointes : fournir les pièces justificatives demandées ci-dessous.

2) Par courrier

Joindre aux pièces justificatives demandées un courrier précisant le nom et prénom de(s) l'enfant(s) et la(les) classe(s) demandée(s) ainsi que vos coordonnées complètes (dont mail et téléphone).

3) Sur place aux horaires d'ouverture

Lundi et vendredi de 9h à 12h

Mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

4) Pièces justificatives à fournir

- La fiche d'inscription scolaire complétée et signée (une par enfant) ;
- Une photocopie du livret de famille, de la carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance **de(s) l'enfant(s)** ;
- Une copie de la carte d'identité **des parents** ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Un document attestant que l'(les) enfant(s) a(ont) subi les vaccinations obligatoires pour son(leur) âge (carnet de vaccination par exemple) et que les vaccins sont à jour.
- Et si concerné :
 - o Certificat de radiation
 - o Dérogation scolaire
 - o En cas de séparation des familles, une attestation de non opposition à l'inscription et jugement de divorce (ou convention) qui fixe la résidence de(s) enfant(s).

Les vaccinations obligatoires sont : diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP).

Nous vous remettons alors un certificat d'inscription à donner à la directrice de l'école.